

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

LE MAIRE DE SELLES SUR CHER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route ;
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation approuvée par l'arrêté interministériel du 11 juin 2021 modifié et complété le 23 novembre 2021 en 1^{ere} et 8^{ème} parties ;
VU l'état des lieux ;
VU le décret n° 2009-615 du 03 juin 2009 modifié portant inscription de la RD n° 976 dans la liste des voies classées à grande circulation ;
VU l'arrêté préfectoral n° 41-2024-01-02-00006 en date du 02 janvier 2024 portant avis permanent sur les routes classées à grande circulation (RGC) hors réseau routier national (RRN) ;
VU la demande de l'entreprise AQUALIA en date du 04 novembre 2024 ;
VU l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 04 décembre 2024 ;
CONSIDERANT que rien ne s'oppose à la réalisation des travaux demandés ;
CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux de voirie (réseaux AEP et assainissement) rue de Romorantin et protéger les usagers de la RD 176 A (pour partie), il y a lieu de réglementer la circulation routière des véhicules légers sur une section de cette voie ;

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation routière des véhicules légers sera interdite sur une portion de la RD n° 176 A (rue de Romorantin) comprise de l'intersection avec la rue des Landes (VC n° 86) à l'intersection avec la rue de Turpinay (VC n° 2) du lundi 09 décembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 inclus.

Le passage des cars scolaires et l'accès des riverains sera maintenu pendant cette période.

A cette occasion, un itinéraire de déviation sera mis en place via les voies suivantes pour les véhicules se dirigeant vers Romorantin-Lanthenay comme suit (cf plan) :

- Rue des Landes (VC n° 86).
- Rue des Petits Clos (VC n° 90).
- Rue de la Bondice (VC n° 1).
- RD n° 976.

S'agissant des véhicules se dirigeant vers Selles-sur-Cher, la déviation instaurée est la suivante (cf plan) :

- Rue de Turpinay (VC n° 2).
- Rue de la Noue (VC n° 87).
- Rue des Petits Clos (VC n° 90).
- Rue du Bas Bourgeau (VC n° 150).

Article 2 :

L'entreprise AQUALIA sera chargée de délimiter la portion de la rue neutralisée et de la mise en place de la signalisation réglementaire. L'entreprise AQUALIA sera responsable :

→ Du maintien et du parfait entretien de la signalisation ;

→ De tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

Une signalisation verticale bien visible devra être installée pour bien informer les PL qu'ils ne doivent pas emprunter la déviation VL par les voies communales.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise à :
Services techniques de la ville de Selles-sur-Cher – 3 rue St Lazare 41130 Selles-sur-Cher
Police Municipale de Selles-sur-Cher – 1 Place Charles de Gaulle 41130 Selles-sur-Cher
Gendarmerie de Selles-sur-Cher – 13 Avenue Cher Sologne 41130 Selles-sur-Cher.
Centre de Secours de Selles-sur-Cher – 29 Avenue Aristide BRIAND- 41130 Selles-sur-Cher.
SMUR du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay – 96 rue des Capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay
Entreprise AQUALIA – 5 rue Nicolas Appert – 41700 Le Controis-en-Sologne.
Monsieur le Chef de la Division Routes Sud à Romorantin-6 rue Gutenberg 41200 Romorantin-Lanthenay
SMIEEOM Val de Cher – 22 rue de Gâtines – 41110 Seigy.

Fait à Selles-sur-Cher, le 04 décembre 2024
L'Adjoint au Maire
Vincent SOMMIER


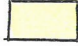



Rendu exécutoire le : 04/12/2024
Notifié aux intéressés le : 04/12/2024
Date de publication sur le site internet de la ville : 04/12/2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Legende:

-  Localisation des travaux
1^{re} tranche
-  Itinéraire de
déviation pour les
VC => Sens Selles ->
Romorantin
-  Itinéraire de déviation
pour les VC Romorantin
=> Selles / Cher

Département :
LOIR ET CHER

Commune :
SELLES SUR CHER

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 25/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.70.39 -fax
sdif41@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

